



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 DÉCEMBRE 2003

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale (ancienne école) à Roeser. La séance est scindée en deux parties, la première partie se déroulant le matin de 10.00 à 11.40 heures étant réservée à la présentation du budget 2004, la seconde se déroulant l'après-midi de 14.30 à 17.00 heures étant consacrée au traitement de divers points et au vote du budget. La séance est présidée par Monsieur le bourgmestre Arthur Sinner.

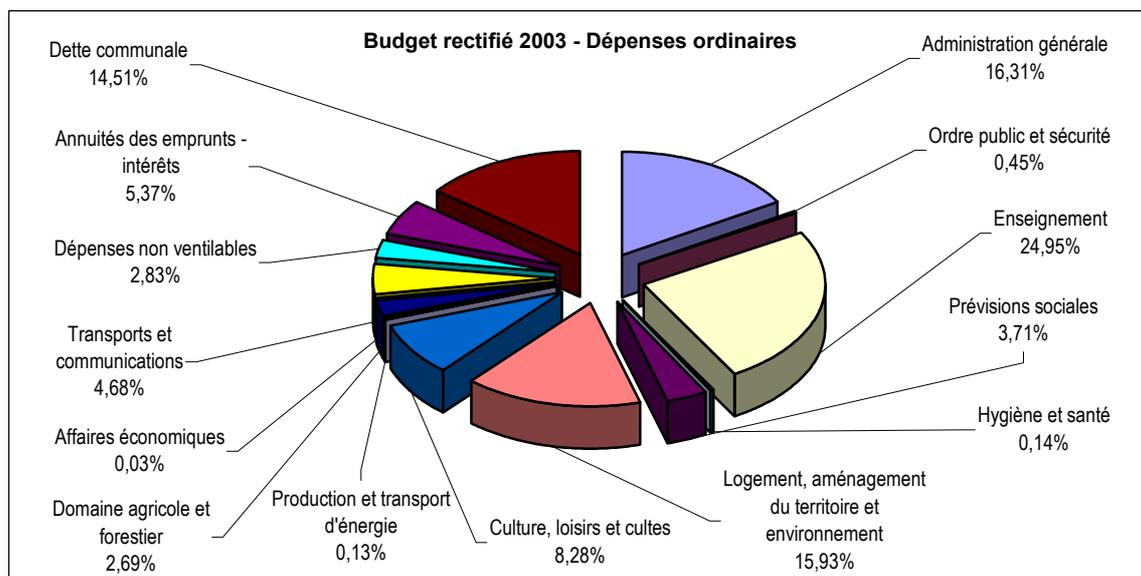
Présences : John Barthelmey, Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Renée Quintus-Schanen, Jean-Paul Reiter, Jean-Paul Rosen, Camille Schleck, Arthur Sinner.

Absence(s) : Egon Seywert (excusé)

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

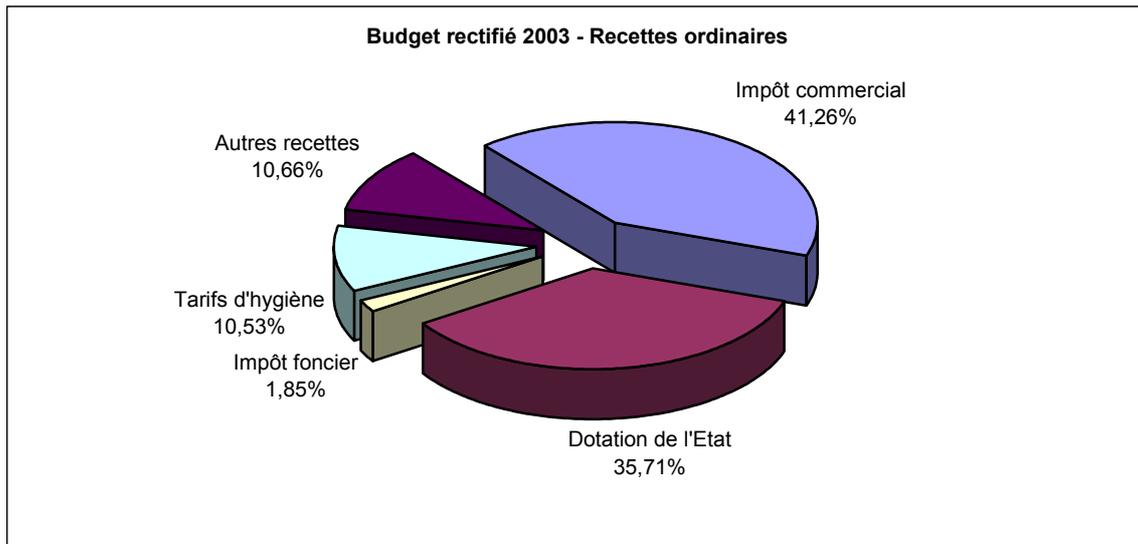
1.1. Présentation du budget rectifié 2003

Budget rectifié 2003 - Dépenses ordinaires	9 409 209,60 €
Administration générale	1 534 523,14 €
Ordre public et sécurité	41 935,00 €
Enseignement	2 347 273,50 €
Hygiène et santé	12 800,00 €
Prévisions sociales	349 350,00 €
Logement, aménagement du territoire et environnement	1 498 868,22 €
Culture, loisirs et cultes	779 300,28 €
Production et transport d'énergie	12 500,00 €
Domaine agricole et forestier	253 465,52 €
Affaires économiques	2 950,00 €
Transports et communications	439 983,94 €
Dépenses non ventilables	266 260,00 €
Annuités des emprunts - intérêts	505 000,00 €
Dette communale	1 365 000,00 €



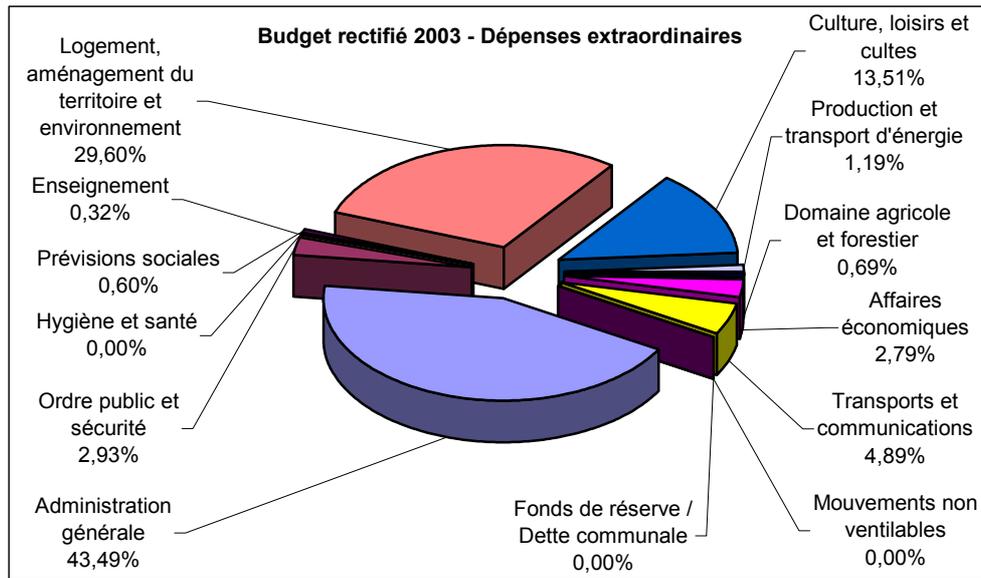


Budget rectifié 2003 - Recettes ordinaires	10 362 366,45 €
Impôt commercial	4 275 000,00 €
Dotation de l'Etat	3 700 000,00 €
Impôt foncier	192 200,00 €
Tarifs d'hygiène	1 090 700,00 €
Autres recettes	1 104 466,45 €

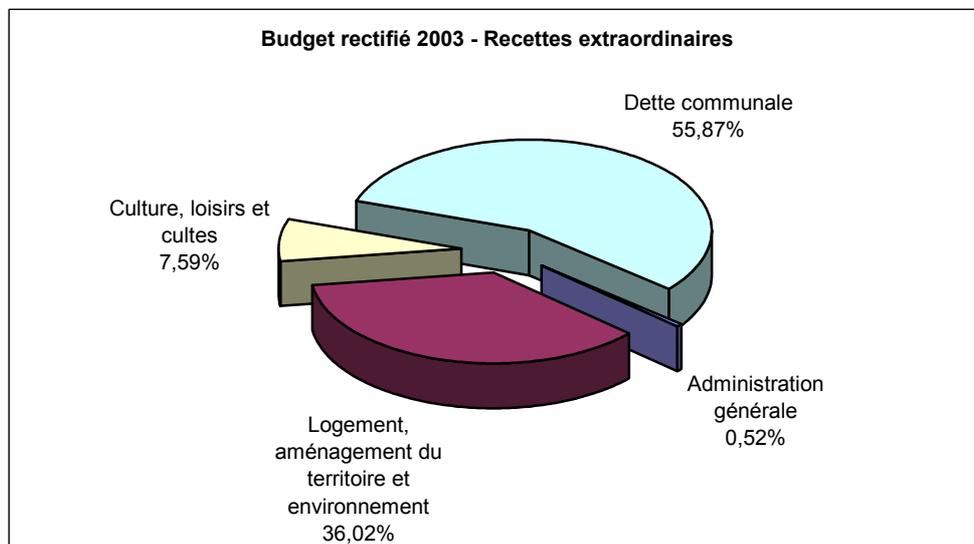


Budget rectifié 2003 - Résultat du service ordinaire	953 156,85 €
Total des dépenses ordinaires	9 409 209,60 €
Total des recettes ordinaires	10 362 366,45 €

Budget rectifié 2003 - Dépenses extraordinaires	8 371 774,29 €
Administration générale	3 640 524,21 €
Ordre public et sécurité	245 000,00 €
Enseignement	26 500,00 €
Hygiène et santé	0,00 €
Prévisions sociales	50 000,00 €
Logement, aménagement du territoire et environnement	2 477 853,84 €
Culture, loisirs et cultes	1 131 214,53 €
Production et transport d'énergie	100 000,00 €
Domaine agricole et forestier	58 000,00 €
Affaires économiques	233 391,92 €
Transports et communications	409 289,79 €
Mouvements non ventilables	0,00 €
Fonds de réserve / Dette communale	0,00 €



Budget rectifié 2003 - Recettes extraordinaires		5 817 294,96 €
Administration générale		30 000,00 €
Ordre public et sécurité		0,00 €
Enseignement		0,00 €
Hygiène et santé		0,00 €
Prévisions sociales		0,00 €
Logement, aménagement du territoire et environnement		2 095 590,96 €
Culture, loisirs et cultes		441 704,00 €
Production et transport d'énergie		0,00 €
Domaine agricole et forestier		0,00 €
Affaires économiques		0,00 €
Transports et communications		0,00 €
Mouvements non ventilables		0,00 €
Dette communale		3 250 000,00 €



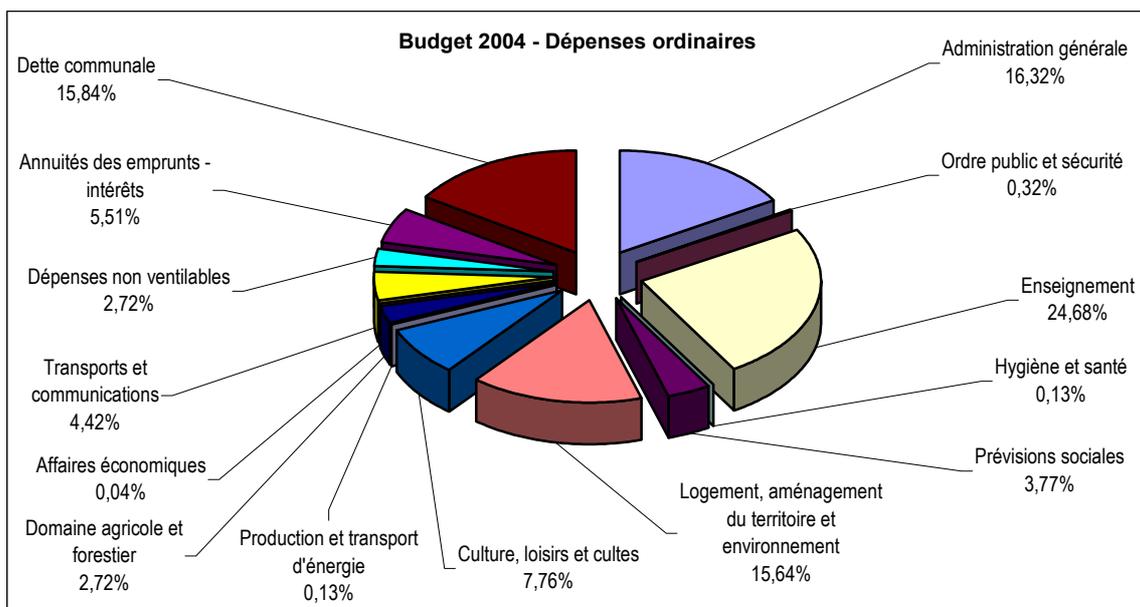


Budget rectifié 2003 - Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	2 554 479,33 €
Total des dépenses extraordinaires	8 371 774,29 €
Total des recettes extraordinaires	5 817 294,96 €

VOTE	6 Oui	2 Non	2 Abstention(s)
	Barthelmey, Ferro-Ruckert, Jungen, Quintus-Schanen, Reiter, Sinner	Dondelinger, Dostert-Wagener	Rosen, Schleck

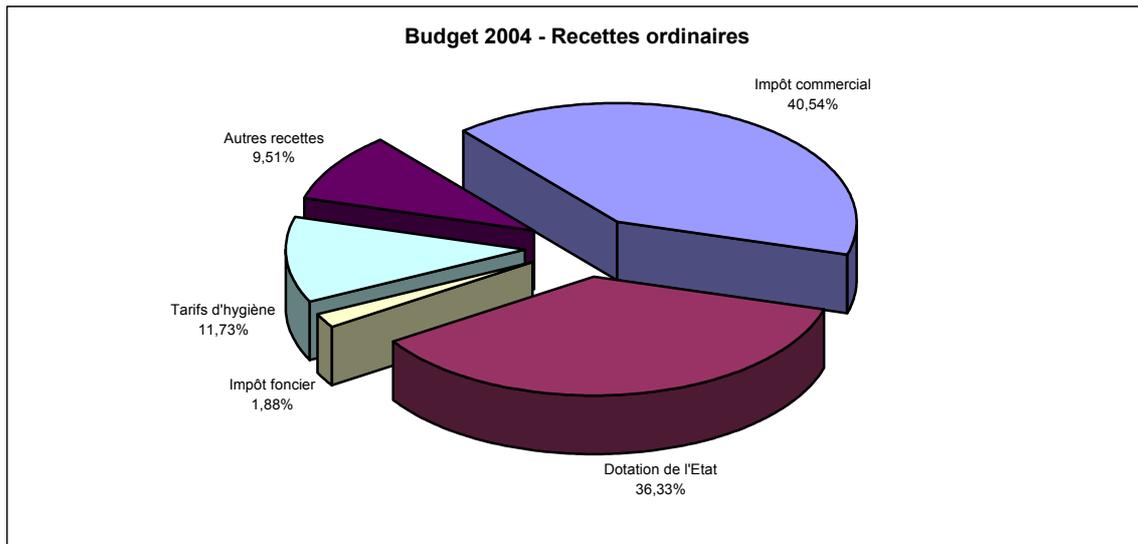
1.2. Présentation du budget 2004

Budget 2004 - Dépenses ordinaires	9 975 970,00 €
Administration générale	1 627 700,28 €
Ordre public et sécurité	31 846,00 €
Enseignement	2 462 455,50 €
Hygiène et santé	12 800,00 €
Prévisions sociales	376 231,00 €
Logement, aménagement du territoire et environnement	1 559 983,64 €
Culture, loisirs et cultes	774 146,66 €
Production et transport d'énergie	12 500,00 €
Domaine agricole et forestier	271 451,04 €
Affaires économiques	3 950,00 €
Transports et communications	441 415,88 €
Dépenses non ventilables	271 490,00 €
Annuités des emprunts - intérêts	550 000,00 €
Dette communale	1 580 000,00 €



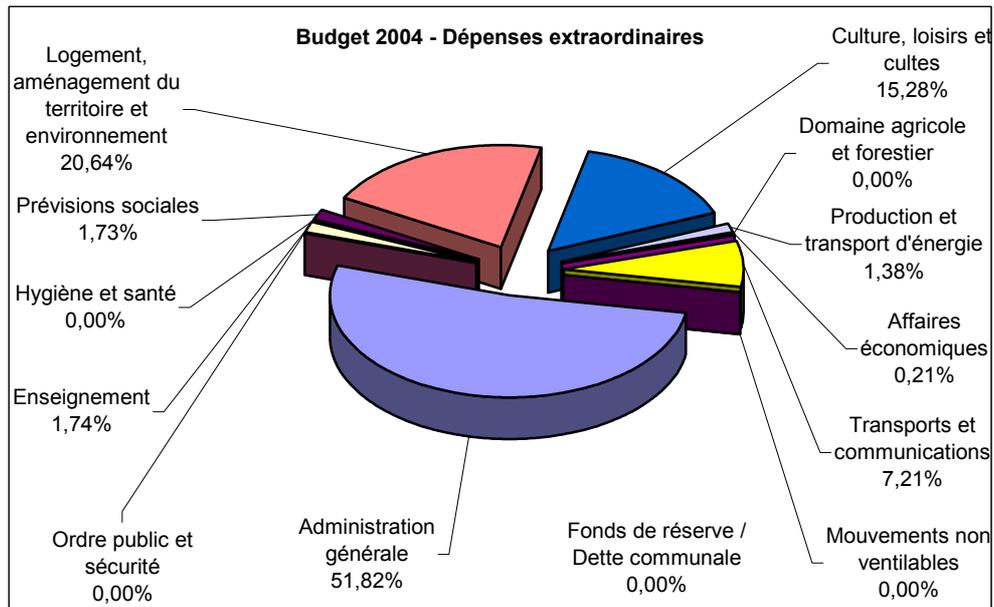


Budget 2004 - Recettes ordinaires	10 544 625,00 €
Impôt commercial	4 275 000,00 €
Dotation de l'Etat	3 831 000,00 €
Impôt foncier	198 000,00 €
Tarifs d'hygiène	1 237 400,00 €
Autres recettes	1 003 225,00 €

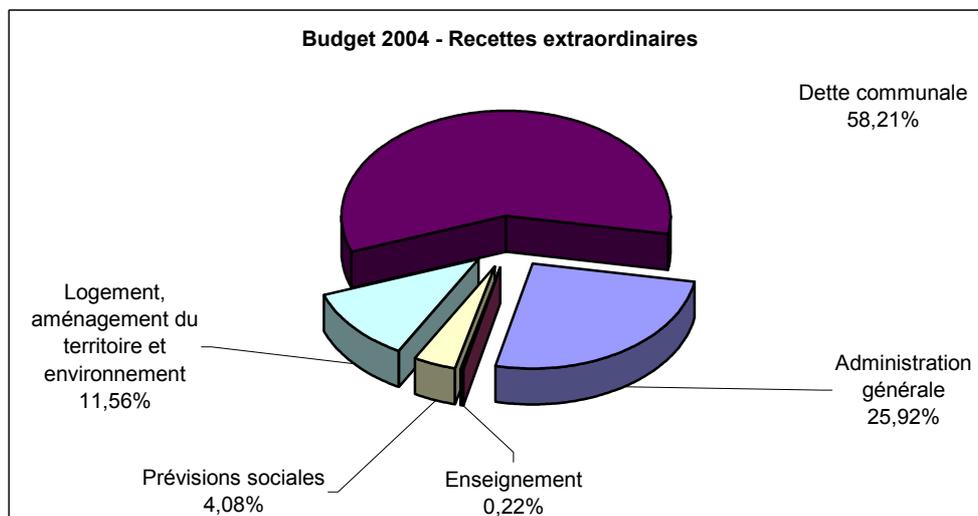


Budget 2004 - Résultat du service ordinaire	568 655,00 €
Total des dépenses ordinaires	9 975 970,00 €
Total des recettes ordinaires	10 544 625,00 €

Budget 2004 - Dépenses extraordinaires	7 242 700,00 €
Administration générale	3 753 000,00 €
Ordre public et sécurité	0,00 €
Enseignement	126 100,00 €
Hygiène et santé	0,00 €
Prévisions sociales	125 000,00 €
Logement, aménagement du territoire et environnement	1 494 600,00 €
Culture, loisirs et cultes	1 107 000,00 €
Production et transport d'énergie	100 000,00 €
Domaine agricole et forestier	0,00 €
Affaires économiques	15 000,00 €
Transports et communications	522 000,00 €
Mouvements non ventilables	0,00 €
Fonds de réserve / Dette communale	0,00 €



Budget 2004 - Recettes extraordinaires		6 828 550,00 €
Administration générale	1 770 000,00 €	
Ordre public et sécurité	0,00 €	
Enseignement	15 000,00 €	
Hygiène et santé	0,00 €	
Prévisions sociales	278 900,00 €	
Logement, aménagement du territoire et environnement	789 650,00 €	
Culture, loisirs et cultes	0,00 €	
Production et transport d'énergie	0,00 €	
Domaine agricole et forestier	0,00 €	
Affaires économiques	0,00 €	
Transports et communications	0,00 €	
Mouvements non ventilables	0,00 €	
Dette communale	3 975 000,00 €	





Budget 2004 - Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	414 150,00 €
Total des dépenses extraordinaires	7 242 700,00 €
Total des recettes extraordinaires	6 828 550,00 €

VOTE	6 Oui	2 Non	2 Abstention(s)
	Barthelmey, Ferro-Ruckert, Jungen, Quintus-Schanen, Reiter, Sinner	Dondelinger, Dostert-Wagener	Rosen, Schleck

2. Communications du collège échevinal

Il n'y a pas de communications de la part du collège échevinal.

3. Questions écrites des conseillers

Les conseillers n'ont pas présentés de questions écrites.

4. Proposition de résolution

En séance du 17 novembre 2003 dans le cadre des questions au collège échevinal Mme Suzette Dostert-Wagener a remis une proposition de texte ayant pour but de faire déterminer par le conseil communal un calendrier semestriel des séances du conseil communal.

Le conseil refuse cette proposition de texte car elle est en contradiction avec la disposition de l'article 12 de la loi communale qui stipule que le conseil communal est convoqué par le collège des bourgmestre et échevins ou, en cas d'urgence, par le bourgmestre seul.

VOTE	2 Oui	8 Non	Abstention(s)
	Dondelinger, Dostert-Wagener	Barthelmey, Ferro-Ruckert, Jungen, Quintus-Schanen, Reiter, Rosen, Schleck, Sinner	

5. Concessions de cimetière

Le conseil renouvelle 8 concessions ayant expiré en 2002 pour une nouvelle durée de 15 ans.

6. Subsidés

Le conseil alloue un subside extraordinaire

- de 2.500,00 € à l'ONGD-FNEL à titre de soutien pour la réalisation d'un projet de participation aux frais d'hospitalisation d'enfants à l' « Hospital and Rehabilitation Centre for Disabled Children » de Banepa au Népal.
- de 75,00 € à la Commission des Jeunes Pompiers du Grand-Duché de Luxembourg comme participation aux frais d'organisation du camp national qui aura lieu du 19 au 24 juillet 2004 à Ettelbruck.

7. Décompte de travaux

Le conseil approuve le décompte concernant la construction du foyer du jour pour personnes âgées « Eist Heem » à Berchem dans le quartier Kopecht. Le décompte s'élève à 1.773.268,47 €.



8. Taxes communales

Le conseil arrête les tarifs suivants valables à partir du 1^{er} janvier 2004 :

	Nouveaux tarifs (en €)	Anciens tarifs (en €)
Tarifs de consommation d'eau potable (par m ³)		
▪ simple	1,60	1,36
▪ collectivités publiques	1,75	1,49

VOTE	8 Oui	Non	2 Abstention(s)
	Barthelmey, Ferro-Ruckert, Jungen, Quintus-Schanen, Reiter, Rosen, Schleck, Sinner		Dondelinger, Dostert-Wagener

	Nouveaux tarifs (en €)	Anciens tarifs (en €)
Tarifs de gestion des déchets		
▪ Poubelle de 80 l	9,00	8,00
▪ Poubelle de 120 l	13,00	12,00
▪ Poubelle de 240 l	26,00	24,00
▪ Container de 1100 l	supprimé	110,00
▪ Recyclage	11,00	8,00

VOTE	8 Oui	Non	2 Abstention(s)
	Barthelmey, Ferro-Ruckert, Jungen, Quintus-Schanen, Reiter, Rosen, Schleck, Sinner		Dondelinger, Dostert-Wagener

	Nouveaux tarifs (en €)	Anciens tarifs (en €)
Tarifs de préjudice à la nappe phréatique (par m ³)		
▪ Exploitations agricoles	0,22	0,19
▪ Ménages	0,65	0,56
▪ Industries	0,87	0,75
▪ Forfait annuel	90,00	80,00
Tarif d'enlèvement des déchets encombrants	35,00	24,74

9. Taxes communales

Comme l'administration communale propose désormais à ses administrés la mise à disposition de containers pour déchets inertes (« Bauschutt ») une nouvelle taxe pour ce service doit être introduite pour ce service.

Le conseil fixe cette taxe à 30,00 € par container à laquelle s'ajoute un forfait unique de 20,00 € pour la livraison et l'enlèvement. La mise à disposition est limitée à deux jours ouvrables; en cas de dépassement la taxe est augmentée de 10,00 € par jour supplémentaire.



10. Réglementation de la circulation

Le conseil modifie l'article 14 « Arrêt de bus » du règlement communal du 8 février 1995 relatif à la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Roeser en ajoutant un arrêt supplémentaire à Roeser, rue de Bivange à hauteur du parking public.

Cette modification a pour but de permettre au bus scolaire transportant les étudiants au lycée technique Nic. Biever de Dudelange d'effectuer un arrêt dans cette rue.

11.1. Office social : Budget rectifié 2003 et budget 2004

Budget rectifié 2003	
Total des recettes	125.529,26 €
Total des dépenses	126.329,26 €
Mali propre à l'exercice	800,00 €
Mali du compte précédent	800,00 €
Boni définitif	0,00 €
Subside communal	11.576,82 €

Budget 2004	
Total des recettes	137.018,13 €
Total des dépenses	137.018,13 €
Boni propre à l'exercice	0,00 €
Boni de l'exercice précédent	0,00 €
Boni définitif	0,00 €
Subside communal	18.118,13 €

11.2. Office social : Renouvellement d'un cinquième

Comme le mandat de M. Jos Weisgerber vient à terme le 31 décembre 2003, le conseil doit procéder au renouvellement du siège vacant. Par un vote secret (9/10 voix), le conseil nomme le membre sortant M. Weisgerber, curé, pour un nouveau terme de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2004.

En vertu de l'article 31 de la loi communale le conseil communal nomme les membres des commissions administratives des hospices civils et des offices sociaux. La nomination a lieu sur deux propositions, présentées l'une par l'administration de ces établissements, l'autre par le collège des bourgmestre et échevins.

12.1. Débat et vote du budget rectifié 2003

Voir pt 1.1.

12.2. Débat et vote du budget 2004

Voir pt 1.2.



13. Questions orales des conseillers

Camille Schleck	Il serait adéquat d'installer une poubelle à chaque arrêt de bus (p.ex. une telle poubelle manque à l'arrêt en face de l'école de Berchem).
Suzette Dostert-Wagener	L'arrosage effectué en été par le service technique au cimetière de Crauthem aurait taché certaines tombes. A quoi cela est-il dû et comment ces taches peuvent-elles être enlevées ?
Jean-Paul Rosen	Les questions orales sont insuffisamment traitées dans le bulletin communal. Il n'est notamment pas fait de suivi avec les réponses données par le collègue.

14. Nouveau tableau de préséance des membres du conseil communal

En raison du changement intervenu dans la composition du conseil communal, le tableau de préséance, dressé par le conseil communal le 17 janvier 2000 et modifié le 19/04/2001 en application de l'article 11 de la loi communale, doit être modifié.

Après le départ de Mme Pascale Berger-Noël l'ordre d'ancienneté est maintenant le suivant :

1	Sinner Arthur
2	Dondelinger Marcel
3	Ferro-Ruckert Pierrette
4	Dostert-Wagener Suzette
5	Seywert Egon
6	Jungen Tom
7	Quintus-Schanen Renée
8	Schleck Camille
9	Reiter Jean-Paul
10	Barthelmey John
11	Rosen Jean-Paul

L'article 11 de la loi communale du 13 décembre 1988 dispose que le conseil communal procède, aussitôt après la prestation de serment, à la formation du tableau de préséance des membres du conseil, dressé par le conseil, sous l'approbation du ministre de l'Intérieur, et réglé d'après l'ordre d'ancienneté de service des conseillers. Les nouveaux membres y sont inscrits d'après la date et dans l'ordre de leur élection, à la suite de ceux qui sont déjà inscrits au tableau préexistant.

15. Organisation scolaire

Par vote secret (10/10 voix), le conseil accepte la démission présentée par Manou Walesch, institutrice à l'enseignement primaire de la commune de Roeser depuis l'année scolaire 1995/1996.